

QUESTIONNAIRE

État de Chapelle publique de la paroisse de Camaret-sur-Mer
(n'a pas retourné la formule pour chap. privé)

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	M. D. de Rochemadour (appelée aussi Rocamadour)	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b) la Trinité de Camaret	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ^{rendue} ouvertes au culte à la date du ..	d) 22 juillet 1818	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) Toutes les fêtes de la Vierge, la St Marc, les Rogations, le pardon de la chapelle 2 ^e D. de Sept. menes dimanche par les particuliers.	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i) Les Vêpres y sont chantées tous les premiers dimanches du mois	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j) Bon	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	k) Environ 1200 mètres	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l) Bon	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m) Environ 1400, habitant la ville (Bautic) et le Stivel	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n) Personne en dehors du jour du grand pardon de Camaret	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

*
Préfecture du Finistère.

Ordonnance du Roi.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat de l'Intérieur
Notre conseil d'Etat entendu.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Art. 1^{er}

La chapelle de Rochamadon, commune de Camaret, département du Finistère, diocèse de Quimper, est rendue aux exercices religieux sous le titre de chapelle de secours. Le culte y sera célébré sous l'autorité du curé de la succursale de Camaret et sous l'administration et la surveillance de la dite paroisse.

Art. 2^e

Nos ministres secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de la guerre, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au Bulletin des Lois. (Donné en notre château de St. Cloud, le 22 juillet de l'an de grâce, Mil huit cent dix huit et de notre règne le vingt-quatrième. Ligne Louis.

Par le Roi

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur
signe Laine'. Pour ampliation, le Secrétaire général du
ministère de l'Intérieur, par intérim, chevalier de la
Légion d'honneur, chef de la 2^e division, Ligne de Biscarennes.
Pour copie conforme, le Conseiller de Préfecture, secrétaire
général, Ambrose de Chaffont

Pour copie conforme,
Le Maire de Camaret,
Lecap.